



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 1^{er} juin 2023
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 26

N° DEL-2023-3-09

SEANCE DU 07 JUIN 2023

Nature de l'acte :
Finances – subventions

Présents : Mme BENIER, Maire

OBJET :
Demande de subvention à
la Région Auvergne
Rhône Alpes au titre du
Contrat Région Ville pour
la construction de deux
salles associatives

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER,
Mme LEON, Mme PIETRZYK, M. CARRY, Adjoint ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme
LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M.
JOURDA, Mme DUMOLLARD, M. DE MARTEL, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. LAVOUE, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Mme JONES.
M. BURLET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.
Mme DUBURCQ, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. REGARD-TOURNIER.
Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme BENIER.

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

Absents :

Mme BEN YOUSSEF-TAKATART, Conseillère Municipale.
M. ORSET, Conseiller Municipal.
Mme VELASQUEZ, Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

EXPOSE

Vu le dispositif d'aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes « Contrat Région Ville » destiné aux communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a lancé une consultation le 20 février 2023 pour la construction de deux salles associatives en modules ossature bois préfabriqués qui a été clôturée le 3 avril 2023.

Les deux lots de ce marché ont été notifiés aux entreprises le 5 mai 2023.

Les travaux de terrassement débuteront à partir du 17 juillet pour une réception des salles attendue pour la fin octobre.

Ces salles destinées à l'usage associatif seront implantées parallèlement au complexe sportif, entre la rue de Combes et le complexe.

Ces constructions présentent des performances énergétiques conformes à la réglementation RE 2020.

Le coût d'investissement total atteint 624 000 € hors taxes, hors travaux de terrassement et d'aménagement du parking.

Les modalités de subvention du « Contrat Région Ville » sont les suivantes :

- Montant minimal de la dépense subventionnable : 40 000 € HT
- Montant maximal de la dépense subventionnable : 500 000 € HT
- Le taux de subvention peut au maximum atteindre 40% de la dépense subventionnable
- La subvention régionale maximale est donc de 200 000 €

Pour ce projet, la commune entend solliciter une subvention plafonnée à 200 000 € représentant 32.05% du coût de construction.

Le plan de financement s'établit ainsi comme suit :

Sources	Montant	Taux
Fonds propres	224 000,00 €	35,90%
Emprunts		0,00%
Sous-total autofinancement	224 000,00 €	35,90%
Union Européenne		
Etat - DETR	200 000,00 €	32,05%
Conseil régional	200 000,00 €	32,05%
Conseil départemental		
Sous-total subventions publiques	400 000,00 €	64,10%
TOTAL HT	624 000,00 €	100,00%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

ADOpte l'opération de construction de deux salles associatives,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

DEMANDE à la Région Auvergne Rhône Alpes, au titre du Contrat Région Ville, une subvention d'un montant de 200 000 €,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

FAIT A THOIRY,
LE 7 JUIN 2023

LE MAIRE,
Muriel BENIER



Certifiée exécutoire le 09/06/2023
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse
Et publication ou notification le 09/06/2023